

Troisième Info-Mail famille S-M

L'association a été fondée / Le Conseil municipal s'est exprimé et le Bieler Tagblatt a rapporté les faits / La plainte ne sera pas traitée / Les conditions de logement ne sont pas claires / Appel à dons pour un logement privé / L'événement du 5 avril a été reporté.

Le 10 mars - juste à temps - l'association "Alle Menschen / Tous les êtres humains" a été fondée ! <https://www.alle-menschen.ch/wp-content/uploads/2020/03/Verein-Alle-Menschen-Tous-les-%C3%AAtres-humains-Statuten.pdf>

Les nouveaux membres sont bienvenus ! La cotisation est de CHF 50. Inscription : info@alle-menschen.ch

Le **Conseil municipal** de Bienne s'est exprimé : https://www.alle-menschen.ch/wp-content/uploads/2020/04/20200408_Medienmitteilung_Familie-Safaryan-Antwort-des-Gemeinderates.pdf .

Les réactions sont mitigées : de "réjouissant" à "décevant 😞" en passant par "ils se cachent donc de nouveau derrière le Canton ! Lâches !!!!!"

Le Conseil municipal se cache effectivement derrière le Canton. Ce que le conseiller municipal Feurer dit dans le Bieler Tagblatt ("Der Gemeinderat kann kein Härtefallgesuch einreichen.") est faux : la police des étrangers de Bienne pourrait, si elle le souhaitait, soumettre une demande pour cas de rigueur. Et maintenant qu'aucune procédure n'est en cours, le Conseil municipal pourrait faire le nécessaire en ce sens s'il le souhaite. L'instrument de la demande de cas de rigueur a été créé précisément pour parer aux situations particulièrement difficiles – et la demande de cas de rigueur est également un instrument "politique".

"Le Conseil municipal de Bienne est favorable à ce que la famille Safaryan / Mikayelyan soit autorisée à rester ici. Cependant, le soutien reste purement verbal." – c'était le titre du Bieler Tagblatt. Le Conseil municipal devra donc encore passer aux actes. Le Journal du Jura titrait : "Bienne impuissante face au renvoi de la famille Safaryan" – ce n'est pas vrai ; "Bienne" pourrait devenir active. Nous clarifierons cela plus en détail.

L'autorité de recours du canton de Berne a décidé de ne pas entrer en matière, avec une facture de plus de CHF 400.-. Ceci malgré le fait que la police des étrangers de Bienne avait explicitement mentionné la possibilité de recours, et bien que des personnalités de la direction de la sécurité de Bienne nous aient conseillé de déposer un recours.

Nous réfléchissons à l'opportunité de saisir le tribunal administratif cantonal. Vos idées à ce sujet sont les bienvenues ; les références à de très bons avocats dans les domaines de la juridiction administrative et des droits des enfants sont également les bienvenues : l'expulsion CONJOINTE de la famille dans UN pays est exclue – mais les enfants ont droit à toute la famille !

Dans le cadre de la procédure de recours finalement infructueuse, nous avons soumis des "observations finales" – vingt questions et deux dessins. L'autorité de recours n'y a pas répondu du tout. Découvrez-les – en particulier en ce qui concerne les droits des enfants : <https://www.alle-menschen.ch/20-fragen-und-zwei-zeichnungen/> . La décision de non-entrée en matière se trouve également à cette adresse.

Concernant le **logement** rien n'est clair. ABR remettra ses "cas" à la Croix-Rouge suisse le 1er juillet et – dans le cas de ceux rejetés – à ORS. Il n'est actuellement pas possible de savoir si la famille pourra rester dans son appartement. Les alternatives sont : la réinstallation dans un

centre dit «de retour» (Bözingen, Aarwangen) ou le déménagement dans un autre appartement. Nous travaillons pour qu'ils puissent rester dans l'actuel ou un autre appartement du quartier. Si la Ville ne prend pas en charge les coûts, le loyer de l'appartement et l'entretien doivent être financés par des fonds privés. Voici donc **l'appel à dons : Supplément**.

Cette campagne de dons aurait dû être lancée le 5 avril, à l'occasion d'un grand gala, mais a été victime du coronavirus. Peut-être qu'il pourra avoir lieu plus tard. Les participants seraient formidables dans tous les cas !

Si vous faites un don ou vous y engagez, veuillez saisir une **adresse e-mail** afin que nous puissions communiquer facilement.

La "Lettre ouverte" doit continuer à être signée ! Transférez par exemple ce courrier à des amis. <https://www.alle-menschen.ch/eine-bieler-familie/offener-brief/>

+++

La **crise du coronavirus** a également des répercussions dans le domaine de l'asile : les audiences peuvent désormais se dérouler sans avocat et la protection juridique des demandeurs d'asile n'est plus garantie. Les demandeurs d'asile déboutés et les autres sont "décentralisés", c'est-à-dire répartis sur plusieurs centres partiellement ouverts.

https://www.pom.be.ch/pom/de/index/direktion/organisation/bsm/aktuell.meldungNeu.html/portal/de/meldungen/mm/2020/03/20200325_0959_massnahmen_zur_ausserordentlichenlageimasybereich .

Republik a publié une série sur les demandeurs d'asile érythréens : "Les autorités suisses rejettent de plus en plus de demandeurs d'asile érythréens. Ils peuvent rentrer sans problème dans leur pays d'origine, dit-on à Berne. Mais est-ce vrai ? Pour la première fois, les rapatriés parlent publiquement. Une enquête en trois parties."

<https://www.republik.ch/2020/04/08/zurueck-in-die-diktatur>

<https://www.republik.ch/2020/04/08/hinter-dem-schleier-des-nichtwissens>

<https://www.republik.ch/2020/04/09/die-zermuerbungs-strategie-oder-wie-schlecht-muss-das-leben-in-der-schweiz-sein-damit-die-eritreer-gehen>

<https://www.republik.ch/2020/04/10/willkuer-folter-zwangsarbeit-wie-schlimm-ist-es-wirklich>

<https://www.republik.ch/2020/04/08/podcast-zurueck-in-die-diktatur>

Appel de Pâques des Églises au Conseil fédéral : <https://www.migrationscharta.ch/>

+++

Association "Alle Menschen / Tous les êtres humains"

Président : Philipp Blum, Fabrikgässli 1, 2502 Biel/Bienne. philipp.blum@philosophie.ch
info@alle-menschen.ch

Pour un logement en fonds privés, spécialement pour la famille S-M (compte de l'association):
Compte postal 15-452576-2

IBAN: CH13 0900 0000 1545 2576 2, Alle Menschen / Tous les humains

Pour les contributions au soutien ponctuel de diverses personnes issues de l'immigration pour les billets, les abonnements de téléphonie mobile, les frais de cours, les manuels scolaires, la location de skis (pour les enfants afin qu'ils puissent également se rendre au camp de ski), les cartes de bibliothèque, les excursions, les tests de langue, les fêtes de Noël en hébergement collectif, des fruits pour les enfants, etc. :

IBAN CH71 0900 0000 3161 1779 4, Rudolf Albonico, Pestalozzi-Kasse